

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Avenant n° 1 au Contrat d'Agglomération 2006-2010

P.J. : 1 projet de délibération

Le 4 mars 2006, l'Etat, les communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa, Païta et la province Sud ont conclu un contrat d'agglomération pour la période 2006-2010. L'objectif général de ce contrat est de renforcer la coopération entre les communes et d'ancrer progressivement l'ensemble des projets de développement dans une dimension intercommunale. Ainsi, le contrat d'agglomération permet la réalisation d'un certain nombre de projets tels que la construction d'équipements structurants et d'accompagnement de l'habitat social, la résorption de l'habitat insalubre, la réhabilitation d'immeubles, la création de parcs de jeux, de terrains de sport, la réalisation de travaux d'eau et d'assainissement et la réforme des transports urbains. Il s'agit également de prévenir la fracture sociale et les phénomènes de ségrégation engendrés par un développement inégal ou à plusieurs vitesses que le pouvoir attractif de la ville amplifie.

Dans le cadre du dispositif d'organisation des prochains Jeux du Pacifique qui auront lieu en 2011 en Nouvelle-Calédonie, il est prévu de réaliser un certain nombre d'infrastructures, notamment dans l'agglomération du Grand Nouméa.

Sur la commune de Nouméa, il est ainsi prévu la construction d'une salle omnisport, située dans le quartier de la Vallée du Tir, pour recevoir les participants aux jeux du Pacifique 2011 et le monde sportif néo-calédonien, notamment les épreuves de basket et de badminton. Cette salle répond également à un besoin des associations sportives et de loisirs, et à l'accueil des élèves des établissements scolaires.

Le projet est financé pour partie de la façon suivante :

Etat : 115.000.000 F/CFP au titre du Contrat d'Agglomération (participation complémentaire de l'Etat annoncée lors du VI^{ème} comité des signataires de l'Accord de Nouméa, le 20 décembre 2007) ;

Ville de Nouméa : 130.550.000 F/CFP.

Un financement complémentaire est attendu de la Nouvelle-Calédonie.

Lors du Comité d'Engagement de la Ville de Nouméa en date du 25 avril 2008, il a été proposé d'inscrire cette opération nouvelle en créant la fiche V-39 «Construction d'une salle omnisport à la Vallée du Tir» dans le titre V «Culture, Sport, Jeunesse, Education» du Contrat d'Agglomération 2006-2010.

L'Etat et la Ville de Nouméa, qui financent ce projet, ainsi que le montant de leur participation respective apparaîtront dans le contrat.

Il est donc proposé d'habiliter le Maire à signer avec l'Etat, l'avenant n° 1 au Contrat d'Agglomération 2006-2010, qui permettra le financement de la construction d'une salle omnisport à la Vallée du Tir.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 juillet 2008

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le mardi 12 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Mireille LEVY
		Gaël YANNO	Mme	Eliette COGNARD
	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU	M.	Steeve NEWLAND
	MM.	Michel VITTORI	Mme	Maryse BRIATTE
		Jean-Claude BRIAULT	Mme	Maraéa NEA
	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	M.	Mikaélé SEA
	Mme	Francine BEYNEY	Mme	Tiaré LE GOFF
	Mme	Dominique KORFANTY	M.	Bill YAMAMOTO
DATE DE CONVOCATION	MM.	Jean-Claude DOUDOUTE	Mme	Sonia LAGARDE
05.08.2008		Gérard VIGNES	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Christiane TERRIER	Mme	Jacqueline BERNUT
	M.	Charles ERIC	M.	Frédéric DE GRESLAN
	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI	Mme	Kareen CORNAILLE
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Virginie RUFFENACH	MM.	Jean VANMAI
06.08.2008	MM.	Laurent CASSIER		Jean-Pierre DELRIEU
		Luc DEVILLERS	Mme	Michèle LEURS
	Mme	Christine POELLABAUER	M.	Atolomako Marco PULUIUVEA
	MM.	Jean-Robert MONNIER	Mme	Nicole FURIC
		Kanyan Marc CASE	Mme	Pascale DALY
	Mlle	Sabrina KUMAR	M.	Michel CROMBEZ
	M.	Jean WASMAN	Mme	Gloria OUTU
	Mme	Pascale CERTA	M.	David TEVAN
	Mme	Marguerite KATEA	Mme	Lola LOMONT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Malia MAUGATEAU	Mme Bernadette BRIZARD-DUMERY
		M. Philippe CASSIER	M. Eric ESCHEMBRENNER
		Mme Sylvie GRANDJEAN	Mme Marie-Laure LAFLEUR
Nombre de présents	: 46	M. Karl-Stephan VIANNENC	
Nombre de votants (4 procurations)	: 50		

Mademoiselle Sabrina KUMAR a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2008/972
habilitant le Maire à signer l'avenant n° 1 au Contrat d'Agglomération 2006-2010

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2008

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2006-2010 signé le 4 mars 2006,

VU la note explicative de synthèse n° 2008/82 du 15 juillet 2008,

La Commission du Développement Urbain et de l'Intercommunalité entendue en séance du 22 juillet 2008,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer avec l'Etat, l'avenant n° 1 au Contrat d'Agglomération 2006-2010, pour permettre le financement de la construction d'une salle omnisport à la Vallée du Tir.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et notifiée au Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2008

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (T.P.S.)	-	2
S.F.	-	1
C.C.A.	-	1
HC DE LA REPUBLIQUE	-	1
EN NOUVELLE-CALEDONIE		